



**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2860-2022**

**Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de
Magog**

PRENEZ AVIS que, lors d'une séance ordinaire tenue le lundi 6 juin 2022, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 2860-2022 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Magog.

Ce règlement a pour objet de d'énoncer les principes éthiques et les règles déontologiques devant être respectés par tous les employés de la Ville de Magog.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce projet de règlement sur le site Internet de la Ville, dans la section des avis publics à www.ville.magog.qc.ca ou pendant les heures ordinaires d'ouverture de bureau, au Service du greffe, à l'hôtel de ville situé au 7, rue Principale Est à Magog.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné à Magog, le 14 juin 2022.

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe